Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_05-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 29 mail 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine.

Absents représentés :
Mme Karine HALNA donne pouvoir à Yveline BODIN
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Alain MOBUCHON
Mme Caroline SIMON donne pouvoir à Christine DEDENON
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Benjamin DREUMONT
Mme Armelle BRIAND donne pouvoir à Henri d'HERBECOURT
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à Elodie BAZIN
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 14 **Représentés** : 9 **Votants** : 23

M. BARBEY-CHARIOU Erwan a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 05/06/2026-05

Compte Financier Unique (CFU) 205 – Budget annexe Cinéma Arletty

Le Compte Financier Unique de la Commune – budget annexe du cinéma, pour l'exercice 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

Budget annexe Cinéma		investissement	fonctionnement	cumulé
recettes	recettes réalisées	134 433,43	127 951,11	262 384,54
	restes à réaliser	-	-	-
dépenses	dépenses réalisées	119 356,51	70 658,66	190 015,17
	restes à réaliser	-	-	-
solde de l'exercice		15 076,92	57 292,45	72 369,37
résultats antérieurs reportés		- 48 068,33	20 050,18	- 28 018,15
solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement		- 32 991,41	77 342,63	44 351,22
différence entre les RAR				-
résultat cumulé		- 32 991,41	77 342,63	44 351,22

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée, le Maire se déporte.

Le Conseil désigne M. Alain MOBUCHON à la présidence de la séance pour cette délibération.

Le président de séance propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Présents : 13 **Représentés** : 8 **Votants** : 21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,
- Vu le compte financier unique de l'exercice 2025,
- Vu l'instruction comptable M 57.

Décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte financier unique de la Commune – budget annexe du cinéma, pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus et joint en annexe.**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)